

ACTUALITÉ 04/02/2021 LIÈGE – JUDICIAIRE

3 policiers en prison pour des viols filmés

Ils « chassaient » leurs victimes dans le Carré : ils sont sous mandat d'arrêt pour viols et voyeurisme



Il avaient visiblement fait du Carré leur terrain de chasse. Thomas Van Ass

Il avaient visiblement fait du Carré leur terrain de chasse. Thomas Van Ass

Trois policiers bruxellois, domiciliés à Liège et dans le Limbourg, ont été placés sous mandat d'arrêt, mercredi en fin de journée. De lourds soupçons de viols, d'attentats à la pudeur et de voyeurisme pèsent sur eux. Ils partageaient leurs « exploits » sur un groupe du style WhatsApp. L'enquête n'en est encore qu'à ses débuts.

prevnext

Coup de tonnerre ! Mercredi, trois des cinq policiers privés de liberté mardi ont été présentés au juge d'instruction liégeois Jean-Marc Mottet et placés sous mandat d'arrêt pour viol et voyeurisme. L'un des trois a en plus été inculpé d'attentat à la pudeur.

À la demande du juge d'instruction Mottet, les cinq policiers avaient été interpellés, mardi, dans les locaux de la zone de police de Bruxelles-Capitale/Ixelles où ils sont affectés. Ils ont été pris en charge par d'autres policiers issus de l'inspection générale et du service des affaires internes de la police locale.

Les cinq policiers travaillent bien dans la zone Bruxelles-Capitale/Ixelles où ils occupent les fonctions d'agent de police de base. Deux habitent à Bruxelles, deux autres dans le Limbourg et le cinquième, lui, est domicilié en région liégeoise.

Dans le Carré à Liège

Précisons-le d'emblée, ces faits, s'ils sont avérés, ont pour cadre la sphère privée.

Voici les faits reprochés. Ils remontent à la fin de l'année 2019. En dehors de leur service, les trois jeunes policiers qui terminaient ou qui venaient de terminer l'école de police, avaient l'habitude de sortir dans le Carré. Pour y faire la fête, bien entendu, mais aussi pour espérer y faire des rencontres. À ce stade-ci de l'enquête, nous tairons les identités des protagonistes. Lors des soirées, les victimes étaient amenées à consommer des boissons alcoolisées comme de la vodka ou d'autres alcools forts. Lorsqu'elles étaient complètement ivres et incapables de réagir ou presque, elles étaient emmenées, par le trio, à l'abri des regards pour être violées. On parle, dans ce dossier, de véritables viols commis, notamment dans une voiture, sur plusieurs victimes au cours de plusieurs nuits. Le Carré était devenu un véritable terrain de chasse pour ces jeunes policiers.

L'atrocité va encore plus loin lorsqu'on apprend que les viols étaient filmés avec des téléphones portables et que les vidéos étaient, ensuite, partagées dans un groupe de messagerie instantanée du style WhatsApp. Ils semblaient assez fiers de leurs terribles « exploits ». Une des vidéos a fuité et est arrivée entre les mains d'une personne qui a dénoncé les faits. La machine judiciaire liégeoise était en marche.

Deux policiers libérés

Mardi soir, les deux policiers domiciliés dans la région bruxelloise avaient été libérés au terme de leur audition sans être présentés au juge d'instruction et donc, à ce stade, sans être inculpés. Ces derniers se trouvaient dans le groupe « WhatsApp » sur lequel les vidéos étaient publiées mais ils n'ont pas participé aux viols commis à Liège.

Les trois policiers placés sous mandat d'arrêt mercredi en fin de journée comparaîtront, lundi matin, devant la chambre du conseil de Liège. Cette dernière devra décider si elle prolonge ou pas leur détention préventive pour une durée d'un mois.